

PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 4500 \$ (quatre mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 900\$ américains. Le solde du montant, soit 3600\$ américains sera réglé en vingt paiements mensuels égaux de 180\$ américains chacun, selon le calendrier ci-dessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	900 \$
1	19 février 2025	180 \$
2	19 mars 2025	180 \$
3	19 avril 2025	180 \$
4	19 mai 2025	180 \$
5	19 juin 2025	180 \$
6	19 juillet 2025	180 \$
7	19 août 2025	180 \$
8	19 septembre 2025	180 \$
9	19 octobre 2025	180 \$
10	19 novembre 2025	180 \$
11	19 décembre 2025	180 \$
12	19 janvier 2026	180 \$
13	19 février 2026	180 \$
14	19 mars 2026	180 \$
15	19 avril 2026	180 \$
16	19 mai 2026	180 \$
17	19 juin 2026	180 \$

18	19 juillet 2026	180 \$
19	19 août 2026	180 \$
20	19 septembre 2026	180 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.